

Mise en ligne : 11 septembre 2019.
Dernière modification : 22 janvier 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

rachat d'une grande partie de l'actif de
l'[Ankaratra](#), société agricole, commerciale et minière

import-export
agriculture
mines

Nestor BERGEY ¹, président

SOCIÉTÉS NOUVELLES
Compagnie générale de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 11 septembre 1924)
(*La Revue générale du froid*, octobre-novembre 1924)

Société anonyme. Objet : élevage et commerce du bétail à Madagascar ; exportation de viandes salées ou congelées ; recherche, exploitation et commerce, à Madagascar, de tous minerais ; construction ou entretien de tous chemins de fer, tramways, routes, canaux et ouvrages publics ; toutes entreprises de transport fluvial ou maritime. Siège : Paris, 16, rue de la Pépinière. Capital : 1.500.000 fr. en actions de 100 fr. dont 5.000 attribuées en rémunération de divers apports, notamment d'une option sur la société l'Ankaratra, 16, rue de la Pépinière, à Paris, pour l'acquisition d'une grande partie de l'actif de cette société, à Madagascar, à M. [Horace] Boissier, administrateur de sociétés, 40, rue de Prony, à Paris. Ce capital pourra, dès à présent, être porté à 10 millions. Administrateurs : MM. Boissier, Nestor [Bergey] et Jean Bergey, respectivement administrateur de sociétés et industriel, 48, boulevard Voltaire, à Paris, et la Société d'industrie cotonnière [SAIC], dont le siège est à Mulhouse (Haut-Rhin).

Les colonies à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes

La participation de Madagascar
(*Les Annales coloniales*, 8 septembre 1925)

La section de Madagascar, bien que fort réduite, est, de par sa vitrine de pierres précieuses, de beaucoup la plus brillante du pavillon de l'Afrique.

La Compagnie générale de Madagascar a, en effet, présenté une fort jolie collection des pierres précieuses de la Grande Île, parmi laquelle les amateurs de pierres fétiches

¹ En 1908, la maison Denis frères représente en Indochine la tisane extra marquis de Bergey. En juin 1910, un Bergey figure au conseil de la Société de raffinerie de caoutchouc. En août suivant, est constituée la société Marques Bergey et Cie (N. Bergey administrateur) : achat, création et entretien de marques destinées à la protection de produits alimentaires, hygiéniques ou pharmaceutiques. En septembre 1919, un Bergey devient administrateur des Établissements Chabonat (Droguerie).

On retrouvera plus bas son fils, Jean Bergey, pdg des États Dautreille et Lebas (droguerie vétérinaire, aliments pour animaux), cotés à la Bourse de Paris.

peuvent choisir celle que le mois de leur naissance leur indique (d'après un petit carnet qui est remis aux visiteurs).

.....

AEC 1926/412 — Cie générale de Madagascar, 16, rue de la Pépinière, PARIS (8^e).

Tél. : Wagram 60-86. — Télég. : Compgasgar. — © : A. Z. et Lugagne. — R.C. Seine 216.148 B.

Capital. — Société anon., fondée en 1924, 3.500.000 fr. (pouvant être porté à 10 millions) en 35.000 actions dont 5.000 d'apport attribuées à la Société L'Ankaratra en échange de tout l'ancien actif minier, agricole et commercial de la Société des Graphites et de l'Ankaratra. — Opérations minières, agricoles et commerciales ; import. et export. ; commerce et élevage du bétail à Madagascar ; exploitations minières, industrielles et agricoles à Madagascar.

Imp. — Graphites, corindons, mica, pierres précieuses (aigues-marines, tourmalines, saphirs, améthystes, quartz divers, cristal de roche, etc.), burgaus, écailles de tortues, racines, bouchons, cossettes et farines de manioc, maïs, café, riz, cire d'abeilles, kernels, clous de girofles, fibres végétales, raphia, pacca, etc.

Comptoirs. — Madagascar : Tananarive, Tamatave, Antsirabé et Nossi-Bé. — Entreprises agricoles à Imerimandroso, Vohidrala, Lac Alaotra.

Exploitations minières à Sahamamy, Vatomandry, Tsihombé.

Conseil. — MM. Nestor Bergey, présid. ; Alfred Sandoz, Aimé Fauchère, commandant Laurans, Jean Bergey, Horace Boissier, administrateurs.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Affaires étrangères

(*Journal officiel de la République française*, 17 janvier 1926)

Boissier (Horace), Suisse, administrateur de sociétés coloniales. Services exceptionnels rendus aux intérêts économiques français, notamment à Madagascar.

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 janvier 1926)

PARIS. — Modification. — Soc. dite COMPAGNIE GÉNÉRALE de MADAGASCAR, 16, Pépinière. — Transfert du siège à Tananarive. — 28 nov. 1925. — *Journ. spéc. des sociétés* (Publ. du 11 janv. 1926.)

Compagnie générale de Madagascar

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 décembre 1926)

Réunis en assemblée ordinaire, le 17 décembre 1926, les actionnaires ont approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1925, qui se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de 696.729 fr.

Après répartition de l'intérêt statutaire de 6 % but au capital, le solde disponible — soit 381.420 francs — a été reporté à nouveau.

MADAGASCAR VA EXPOSER À MULHOUSE
(*Le Petit Marseillais*, 17 février 1927)

M. Émile Laurans, administrateur de la Compagnie générale de Madagascar, fera une conférence le 11 mars prochain à Mulhouse, sous les auspices de la chambre de commerce et de l'Office colonial de cette ville, ainsi que de la Société industrielle de Mulhouse.

À cette occasion, l'Agence économique de Madagascar organise avec la collaboration des groupements précités, une exposition des produits de la colonie dans une des vastes vitrines de la Société commerciale des potasses. Cette exposition aura lieu du 15 mars au 15 avril et présentera un échantillonnage synthétique des principaux produits agricoles, forestiers et miniers de la colonie, avec l'indication, en des graphiques clairs et précis, de l'importance de l'exportation de chacun d'entre eux.

Située dans un endroit particulièrement bien choisi, elle contribuera puissamment à la vulgarisation des grandes productions malgaches et resserra encore les liens économiques qui unissent déjà l'Alsace à la Grande-Île.

COLONIES
(*L'Action française*, 20 février 1927)

Tous les amis de l'Action française désireux de participer à la propagande à Madagascar, à la Réunion, à l'île Maurice, aux Seychelles et dans l'Afrique du Sud sont invités à se mettre en relation avec Émilien Tartaroli (Compagnie générale de Madagascar, à Tananarive).

Compagnie générale de Madagascar
Société anonyme au capital de fr. 3 500 000
Siège social : TANANARIVE
Bureaux de vente à PARIS, 16, rue de la Pépinière

AUGMENTATION de CAPITAL i
(*L'Écho de Tananarive*, 9 avril 1927)

Le conseil d'administration de la Compagnie générale de Madagascar, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1924, en exécution d'engagements antérieurs, a décidé une augmentation de capital de fr. 1.000.000, au moyen d'actions émises au pair et pouvant être libérées en tout ou en partie par voie de compensation de 10.000 actions de même rang que les actions précédemment émises.

Cette opération, d'ores et déjà réalisée, a pour conséquence de porter le capital de fr. 3.500.000 à fr. 4.500.000.

Consécutivement à l'opération ci-dessus, le conseil, usant des ses pouvoirs statutaires, a décidé de porter son capital de fr. 4.500.000. à fr. 6.750.000 par l'émission de 22.500 actions au nominal de fr. 100.

Ces actions, exclusivement réservées aux porteurs des actions précédemment émises, dans la proportion de une action nouvelle pour deux anciennes, et ne tenant pas compte du droit à une fraction d'action nouvelle, seront émises eu prix de cent cinquante francs et payables moitié à la conscription et moitié avant le 30 juin 1927.

Les nouvelles actions seront de même rang que celles précédemment émises. 2

Toutefois, elles ne participeront aux dividendes qu'à partir du prochain exercice commençant le 1^{er} juillet 1927. Jusqu'à cette date, les sommes versées pour leur libération seront productives d'intérêt à 8 % l'an.

Le droit de souscription des porteurs d'actions anciennes pourra être exercé par eux jusqu'au 30 avril 1927 au plus tard ; passé ce délai, ou faute par eux d'avoir effectué les versements appelés, ils seront déchus de leurs droits sans indemnité aucune. Les actions qui n'auront pas été souscrites resteront à la disposition du conseil qui en assurera le placement aux conditions ci-dessus. .

La remise des bulletins de souscription dûment signés, devra être accompagnée ou immédiatement suivie, du versement de soixante-quinze francs par action souscrite.

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social à Tananarive et aux bureaux de vente de Paris.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compagnie générale de Madagascar
Société anonyme au capital de fr. 3.5000.000
Siège social : Tananarive

MM. les actionnaires de la Compagnie générale de Madagascar sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, 16, rue de la Pépinière à Paris, le vendredi 22 avril à 15 heures.

Ordre du jour :

1° Vérification d'une augmentation de capital de fr. 1.000.000, au moyen d'actions émises au pair et pouvant être libérées en tout ou en partie par voie de compensation. Opération prévue et autorisée par l'assemblée générale du 6 décembre 1924.

2° Vérification d'une augmentation de capital de fr. 2.200.000, par l'émission de 22.000 actions au nominal de fr. 100, avec prime de cinquante pour cent.

3° Modification à l'article 7 des statuts.

4° Autorisation à donner au conseil pour la suppression partielle et jusqu'à concurrence de fr. 1.000.000 du droit de préférence en cas d'augmentation de capital.

5° Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les produits de Madagascar à Mulhouse
(*La Gazette du Nord de Madagascar*, 28 juin 1927)

Une présentation de produits de Madagascar a été organisée à Mulhouse par les soins de l'Office colonial de cette ville, avec la collaboration de la Société industrielle de Mulhouse, de l'agence économique de Madagascar à Paris, et de la Compagnie générale de Madagascar. Cette exposition a obtenu un grand succès parmi la population de Mulhouse, avec ses échantillons de produits, minéraux (micas, graphites cristal de roche, nombreuses pierres précieuses) et de produits agricoles (manioc, vanille, riz, cire, pois du Cap, fibres diverses, caoutchouc, coton, tabac, etc.).

L'exploitation et la vente du mica sont concentrées entre les mains de quelques firmes importantes. C'est ainsi que la Société des Minerais de la Grande Île et la

Compagnie générale de Madagascar figurent, en 1926 et 1927, pour 81 % de la production totale de la colonie. Ceci résulte des méthodes d'exploitations trop onéreuses par les particuliers.

(*Madagascar : le pays, la production, la vie sociale*, Paris, 1933).

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à **1928**] :

MADAGASCAR (Cie générale de), 7, r. de Clichy, Paris, 9^e. T. Trin. 99-07. Ad. t. Compagnie-Paris. Codes : Lugagne A.Z. Siège social : Tananarive (Madagascar). Soc. an. cap. 3 millions 500.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. N[estor] Bergey ; Admin. : MM. H[orace] Boissier [† 4/6/1928], A[lfred] Sandoz [† 24/7/1933], A[ymé] Fauchère², Commandant [Émile] Laurans [† 4/5/1936], J[ean] Bergey. — Exploitations minières : à Sahamamy, Masolambo, Vatomandry, Antsirabé, Ampandandrava, Tsihombé.

Élevage du bétail, exploitations minières. Exportation de tissus et de matériels agricole et minier. (Z-9745).

NÉCROLOGIE

Horace Boissier

(*Le Temps*, 16 juin 1928)

Nous apprenons le décès de M. Horace Boissier, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de sociétés coloniales, survenu le 4 juin à Genève.

Les obsèques ont eu lieu le 7 juin à Cologny, près Genève.

Le présent avis tient lieu de faire-part

NÉCROLOGIE

(*Le Madécasse*, 11 août 1928)

On annonce de France les décès :

de M. Horace Boissier, Légion d'honneur, fondateur de l'Ankaratra et de la Compagnie générale de Madagascar...

En l'honneur de M. le gouverneur général Olivier

(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1929)

² Étienne-Aymé Fauchère (Thaumiers, Cher, 6 avril 1876-Paris, 19 août 1950) : fils de Jean Fauchère et Catherine Combemorel, journaliers. Inspecteur du service de colonisation à Madagascar (1908), en mission d'étude à Lyon pour la fabrication des soies grèges (1909), chef de la mission permanente d'études des jardins d'essai coloniaux (1913-1914), secrétaire général du Congrès d'agriculture coloniale (1917), chevalier de la Légion d'honneur comme inspecteur général des services agricoles et forestiers de Madagascar (1919), représentant de Madagascar à l'Exposition coloniale de Marseille (1922), officier de l'instruction publique comme membre de la Société nationale d'acclimatation (1922), en retraite (1^{er} janvier 1924).

Il s'investit alors dans la section de Madagascar de l'Union coloniale et divers syndicats (coprah, vanille, sucre et surtout café). En outre, secrétaire général de l'Association scientifique internationale d'agriculture des pays chauds. Il devient aussi administrateur des Cafés de l'Indochine (fondés en 1926), des Caoutchoucs et cacao du Cameroun (1927) et, tardivement, de la Banque de Madagascar (1941-1942, 1945-1946).

Ch. L. Vielle-Kœchlin, directeur commercial de la Compagnie générale de Madagascar

MADAGASCAR
Le coton
(*Les Annales coloniales*, 13 juin 1929)

Les expériences de culture cotonnière qui ont été poursuivies depuis quatre ans dans la région du lac Alaotra, vers 900 mètres d'altitude, ont porté, en dernier lieu, sur plus de 100 hectares.

M. A. Fauchère, qui a dirigé ces essais, s'est tout d'abord adressé aux cotons égyptiens bien que l'irrigation ne soit [pas] pratiquée. Il tombe au lac Alaotra, écrit M. A. Fauchère, près de 18.000 mètres cubes d'eau à l'hectare pendant la période de végétation du coton. L'honorable directeur général de l'Agriculture avait eu l'occasion de constater bien des fois que la plante est un être essentiellement plastique, susceptible d'un effort considérable quand il s'agit, pour elle, de s'adapter à un milieu nouveau.

Parlant de ces considérations, M. A. Fauchère a persisté à planter en « culture sèche » des « cotons irrigués » d'Égypte.

Les sols sur lesquels on a planté ces cotons sont bien différents aussi des sols d'Égypte. Ce ne sont point des alluvions fertiles, mais des terres formées en place par la décomposition des roches primitives.

Elles sont très pauvres en éléments minéraux.

Ces expériences n'en ont pas moins réussi. Les rendements sur les terres nouvelles mises en culture sont faibles, et descendent parfois à 45 kg de fibres à l'hectare. Ils vont en augmentant à mesure que l'appropriation du sol à la culture se fait plus complète.

C'est ainsi que sur un domaine, une parcelle de terre cultivée depuis longtemps donne, pour 8 hectares, 1.882 kg de fibre, soit un rendement très satisfaisant de 235 kg de fibres à l'hectare.

Sur le même domaine, le coton « Mombassa », provenant de l'Est-Africain, a produit 316 kg de fibres à l'hectare.

Le rendement en fibres du coton brut a varié pour l'Égyptien, de 31 à 35 pour cent de fibres, et pour le « Mombassa », il a été de 25 pour cent seulement.

Sur les terres de plateau où l'on a pu fumer, le rendement a atteint 176 kg de fibres net.

Quant à la qualité du coton récolté, voici l'opinion de la Société alsacienne d'industrie cotonnière [SAIC] de Mulhouse : « Le coton est bon et se compare à un bon coton moyen Haute-Égypte ».

De son côté, M. Pierre de Vilmorin a apprécié ce coton de la manière suivante : « Ce coton me paraît très intéressant ; il se rapproche, comme qualité, des cotons Haute Égypte et des cotons à moyenne soie cultivés dans le Delta du Nil (variétés Zagora et Pilion). Sa valeur commerciale marchande est d'environ 15 fr. au kg actuellement ».

M. A. Fauchère a donc démontré qu'il est possible, partant d'un coton égyptien longue soie, d'obtenir en culture non irriguée, un coton de valeur commerciale intéressante sur les plateaux de Madagascar

CHAMBRE ARBITRALE DE MADAGASCAR
(*Le Phare de Majunga*, 4 août 1930)

Au cours de son assemblée générale du 17 juin, la chambre arbitrale du Syndicat des exportateurs français de riz, maniocs et grains de Madagascar, après avoir entendu lecture du rapport moral sur l'exercice 1929, a renouvelé son bureau comme suit:

Président : M DARRIEUX, de la maison U. GROS et DARRIEUX, négociants à Madagascar.

Vice-présidents : M. Léon TARDIEU, président du Syndicat des exportateurs français de riz, maniocs et grains de Madagascar, directeur commercial de la Compagnie Nosybéenne.

M. Jean BERGEY, administrateur délégué de la Compagnie générale de Madagascar.

Rappelons que la chambre arbitrale, fondée fin 1926, est apte à connaître des contestations entre exportateurs et acheteurs de produits de Madagascar chaque fois que le contrat de vente a prévu sa compétence ou que la demande en est faite par les parties en cause. Son siège est : 11, rue d'Anjou, Paris.

AU SUJET DE LA QUESTION DES ENGRAIS (*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 4 avril 1931)

On nous écrit :

Monsieur le directeur,

Permettez à un colon, — par conséquent incompetent, — de vous citer un petit extrait du *Guide pratique d'agriculture tropicale* par A. Fauchère, une compétence de l'Union coloniale, sur la question des engrais. Voici :

« Les plantations de manioc du Sambirano à Madagascar offrent un exemple saisissant : au début, ces terres donnaient seulement neuf tonnes de manioc à l'hectare. La culture sans engrais a relevé leur fertilité au point qu'elles produisent maintenant 21 tonnes ».

Certes, M. Fauchère, qui a bien passé, dans toute sa vie, six heures au Sambirano, doit s'y entendre. Cela lui a permis aussi de dire, sinon d'écrire, que la canne à sucre ne poussait pas dans cette admirable plaine, faisant ainsi échouer un projet de sucrerie prévue par la C.A.I.M. en 1921 pour cette région.

Actuellement, les terres du Sambirano, vidées en humus par des cultures répétées de manioc sans emploi de fumures, trop labourées et trop sarclées aussi en saison des pluies, ne donnent pas en moyenne plus de 10 à 12 tonnes de manioc vert à l'hectare.

Il faudrait retourner à l'école, M. Fauchère, pas dans celle des bureaux des ministères et des unions coloniales, mais à celle des colons.

Un ancien Sambiranais.

Le commerce des cuirs malgaches (*Le Phare de Majunga*, 1^{er} mars 1932)

Dans sa séance du 15 janvier 1932, la section de Madagascar et des Comores de l'Union coloniale, s'est occupée de l'importante question du commerce des cuirs malgaches.

[Confrontée à la baisse des prix, elle réclame une suppression de la taxe d'abattage et une baisse des frets.]

.....
Sur la proposition du président, une commission composée de M. Darrieux, Bergey, Chenereau, Garnier, Grobot, Jacquot arrêtera les termes de la lettre à adresser à

M. Cayla par le prochain courrier. Cette même commission fera les démarches nécessaires auprès des compagnies de navigation pour obtenir un abaissement de fret.

Société L'Ankaratra
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 14 mai 1932)

Nous revient M Juvin, le distingué inspecteur de la Compagnie générale de Madagascar (Ankaratra), après un congé passé dans la métropole.
Nous lui souhaitons la bienvenue et un agréable séjour parmi nous.

(*L'Éclaireur*, 20 septembre 1932)

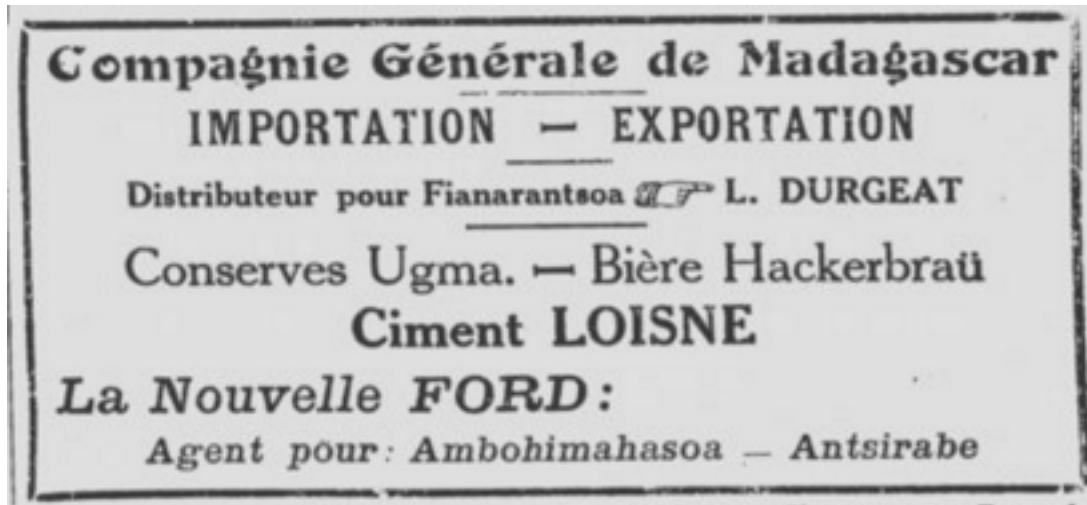
Les compagnies et sociétés suivantes ont obtenu, en vue d'exploitation des concessions minières :

Cie générale de Madagascar 731 h.27 a 04 cent. , district d'Antsolava.

.....

1932 (OCTOBRE) : MM. BERGEY PÈRE ET FILS CRÉENT
LA [COMPAGNIE GÉNÉRALE DU BÉRYL](#)

Publicité
(*L'Écho du Sud*, 20 mai 1933)



Distributeur pour Fianarantsoa : L. Durgeat
Conserves Ugma — Bière Hackerbraü
Ciments Loïsne
Nouvelle Ford
Agents pour Ambohimahasoa — Antsirabe

DEUIL
Alfred Sandoz
[Administrateur de la Société anonyme d'Industrie cotonnière
et de la Compagnie générale de Madagascar]
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1933)

On nous annonce de Mulhouse le décès de M. Alfred Sandoz, survenu accidentellement le 24 juillet, dans sa cinquante-quatrième année.

NÉCROLOGIE
Alfred Sandoz
(*L'Action française*, 2 août 1933)

Nous avons appris avec une profonde tristesse la mort accidentelle de M. Alfred Sandoz, décédé le 24 juillet. Ligueur d'A. F. et lecteur du journal depuis de nombreuses années, M. Alfred Sandoz était bien connu pour son généreux dévouement à l'Action française. Nous garderons pieusement le souvenir de ce fidèle ami et nous prions sa famille d'agrèer, avec nos bien vives condoléances, l'expression de notre profonde sympathie.

Liquidations judiciaires
(*Le Petit Parisien*, *Le Petit Journal*, 6 août 1933)

Compagnie générale de Madagascar, au capital de 3.530.000 francs, toutes opérations agricoles, minières et commerciales à Madagascar, 7, rue de Clichy.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR.
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1934)

En faillite. — Jugement du 24 avril 1934.

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS
(*Les Archives commerciales de la France*, 21 décembre 1934)

PARIS. — Compagnie générale de Madagascar, 7, rue de Clichy. . — Opérations agricoles minières et commerciales. — 18 décembre 1934.

100 pour cent du montant des créances, sans intérêts, savoir :

A) 20 pour cent en espèces, en huit ans, par huitième, pour le premier paiement avoir lieu un an après l'homologation.

B) 80 pour cent par la création et l'attribution de bons de remboursement, auxquels les actionnaires abandonnent la totalité des bénéfices de la société, calculés après prélèvement des amortissements normaux de la réserve légale et du paiement de l'annuité des susdits 20 pour cent. Nomination de M. V. Charbonnier, 41, rue des Écoles comme commissaire avec mission d'encaisser les dividendes promis et la part des bénéfices pour les répartir aux créanciers. Intervention de :

1° Dame veuve Alfred SANDOZ, demeurant à Méré, par Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire), héritière de son mari, aux termes d'un certificat de propriété.

2° Arnold SEYRIG, demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin) ;

3° Alfred SPOERRY, demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin) ;

4° Henry SPOERRY, demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin) ;

5° Willy SANDOZ, demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin) ;

6° COMPTOIR DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES ET INDUSTRIELS, corralerie, 22, à Genève (Suisse). Lesquels déclarent renoncer à recevoir de la société les 20 pour cent promis, se réservant d'être colloqués avec les autres créanciers dans la répartition des bénéfices, pour la totalité de leurs créances, à l'exception du Comptoir de placements hypothécaires et industriels, créancier affirmé pour 858.000 francs, qui limite cette renonciation à la somme de 143.000 francs.

Compagnie générale de Madagascar
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 16 janvier 1935)

On se souvient que le tribunal de commerce de la Seine avait refusé, par jugement du 24 avril dernier, d'homologuer le concordat consenti, à cette Compagnie, par ses créanciers.

Sur appel de la compagnie, la troisième chambre de la cour a infirmé le jugement du tribunal et elle a prononcé l'homologation du concordat dont le refus ne reposait que sur des motifs vraiment insuffisants.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche de Madagascar*, 23 janvier 1935)
(*Madagascar industriel, commercial agricole*, 23 janvier 1935)

Madame Nestor Bergey, 48, boulevard Voltaire, Paris ;
Monsieur Jean Bergey, administrateur délégué de la Compagnie générale de Madagascar, Mme et leurs enfants.

Le conseil d'administration et le personnel de la Compagnie ont la douleur de faire part du décès de :

Monsieur NESTOR BERGEY,
président du conseil d'administration de la Cie générale de Madagascar*,
administrateur de la Cie générale [*sic* : nationale] d'Éthiopie*
survenu à Addis-Abeba (Éthiopie), le 17 janvier 1935.

Un service funèbre pour le repos de son âme aura lieu le samedi 26 janvier à 8 h. 30 à l'église de Faravohitra.

RAPPORT DE FAILLITE
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*Le Journal des finances*, 8 février 1935)

Un arrêt de la troisième chambre de la cour d'appel de Paris, du 4 décembre 1934. infirmant le jugement du tribunal de commerce de la Seine du 24 avril 1934, homologue le concordat consenti à cette société au capital de 3.530.000 francs, avec siège à Paris, 7, rue de Clichy.

Création du Syndicat des producteurs de graphite de Madagascar
par Jean CHEVANNES
(*La Dépêche de Madagascar*, 8 mai 1935)

Élection d'un premier comité de direction de cinq membres : ... M. Vielle-Koëchlin, membre, représentant la Compagnie générale de Madagascar ...

Compagnie Générale de Madagascar
Agricole, Commerciale et Minière
(*La Journée industrielle*, 17 juillet 1935)

Le conseil d'administration a décidé de nommer comme président du conseil M. Ch-L. Vielle-Koëchlin, M. Jean Bergey restant administrateur de société.
M. Bernard Amster a été nommé recteur commercial.

Justice
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 28 décembre 1935)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 19 décembre 1935, les assesseurs appelés à faire partie de la cour criminelle de Tananarive pendant l'année 1936 seront tirés au sort sur la liste des notables ci-après désignés :

.....
Juvin, inspecteur de la Compagnie générale de Madagascar ;

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE
Séance mensuelle du 27 mai 1936
Nécrologie
ÉMILE LAURANS
(*L'Express de Mulhouse*, 19 juin 1936)

Nous venons d'apprendre la mort, survenue le 4 mai 1936, de M. Émile Laurans qui fut, de 1920 à 1926, directeur de l'Office des Transports du Haut-Rhin, auquel il donna une grande impulsion.

Membre de notre Compagnie depuis 1920, M. Laurans lui témoigna toujours un vif intérêt. À son retour d'un voyage d'enquête à Madagascar, il nous fit une très intéressante conférence sur la Grande Île. Il fut l'un des inspireurs de l'Office colonial de notre ville.

Nous exprimons à la famille de ce collègue regretté l'expression de notre profonde sympathie.

AEC 1937/541 — Cie générale de Madagascar,
7, rue de Clichy, PARIS (9^e).
Tél. : Trinité 99-07. Télég. : Compgascar-Paris-118. — © : Lugagne. — R.C. Seine
216.142 B.

Capital. — Société anon. fondée en 1924, au capital de 3.530.000 francs divisé en 35.300 actions de 100 fr.

Objet. — Rachat de tout l'ancien actif minier, agricole et commercial de la Société des Graphites et de l'Ankaratra ; opérations minières, agricoles et commerciales ; import. et export., commerce et élevage du bétail à Madagascar, exploitations minières, industrielles et agricoles à Madagascar.

Exp. — Graphites, corindons, mica, pierres précieuses, aigues-marines, tourmalines, saphirs, améthystes, quartz divers, cristal de roche, etc. — Racines, bouchons, cossettes et farines de manioc, cire d'abeilles, fibres végétales, raphia, paka, arachides, tabac, coton, etc..

Imp. — Tissus, matériel agricole, industriel et minier, ciment, vins, etc.. ; représentation de diverses grandes firmes.

Comptoirs. — Madagascar : Tananarive, Tamatave, Antsirabé, Imerimandroso.

Entreprises agricoles. — Imerimandroso, Vohidiala, Lac Alaotra.

Exploitations minières. — Antsirabé, Ampandrandava.

Conseil. — MM. Charles-Léon Vielle-Koechlin, présid., directeur,-général ; Jean Bergey, Willy Sandoz, administrateurs. — Directeur commercial : M. Bernard Amster.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS
UN PALAIS DE LA PIERRE
(*Excelsior*, 30 juillet 1937)



Pour beaucoup de visiteurs du parc Albert-1^{er}, le stand de la Compagnie générale de Madagascar est une révélation. On y voit, présentés de façon attrayante, les étonnants trésors minéraux qui sont une des spécialités de la grande île de l'océan Indien. La Compagnie a réuni une splendide collection de pierres de Madagascar, exposées telles qu'on les découvre, enfouies dans le sol ou cachées dans une faille. Ces merveilles, avec leur richesse de couleurs et leur extrême finesse de grain, se prêtent à de multiples usages. Le public assiste à la transformation de la pierre encore couverte de sa gangue, que l'on prépare et que l'on taille sur un tour de lapidaire. Et la pierre de Madagascar devient l'un de ces délicats bijoux, ou l'un de ces précieux bibelots semblables à ceux qui sont présentés dans le stand de la Compagnie générale de Madagascar, l'un des plus curieux de l'Exposition et qui mérite doublement une visite, parce qu'il recèle de fort jolies choses et parce qu'il est un peu le temple des richesses d'une des plus belles colonies françaises.

Publicité
(*Le Courrier colonial illustré*, 25 novembre 1937)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

Société Anonyme au capital de 3.530.000 francs

*Exploitations Industrielles, Agricoles,
Minières et Commerciales à Madagascar*

EXPORTATION de :

Produits coloniaux :

Manioc, Cires d'abeilles, Cafés, Fibres végétales,
Arachides, Coton, Essence de géranium, Cuir
arseniqués, etc., etc.

Minerais divers :

Mica, Graphite, Corindons, etc.

Pierres précieuses :

Aigues-marines, Tourmalines, Saphirs, Améthystes,
Quartz rose, Cristal de roche, etc.

IMPORTATION de :

Ciments, Fers, Matériaux de construction, Tissus,
Vins, Bières, Produits alimentaires, Machines, etc.

Siège social à PARIS : 7, rue de Clichy (9^e)

Téléphone : TRINITÉ 99.07
R. C. Seine 216.142 B

Adresse télégr. : COMPGASCAR-PARIS
Code : LUGAGNE

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
Société anonyme au capital de 3.530.000 francs

Exploitations industrielles, agricoles, minières et commerciales à Madagascar

EXPORTATION de

Produits coloniaux :

Manioc, cires d'abeilles, cafés, fibres végétales, arachides, coton, essence de géranium, cuir arseniqué, etc., etc.

Minerais divers :

Mica, graphite, corindons, etc.

Pierres précieuses :

Aigues-marines, tourmalines, saphirs, améthystes, quartz rose, cristal de roche, etc.

IMPORTATION de :

Ciments, fers, matériaux de construction, tissus, vins, bières, produits alimentaires, machines, etc.

.....
Siège social à PARIS : 7, rue de Clichy (9^e)
Téléphone : TRINITÉ 99-07 Adresse tél. COMPGASCAR-
PARis
R.C. Seine 216.142 B Code Lugagne

[Salon de la France d'Outre-Mer]
VOYAGE IMPÉRIAL SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES
par L. G.-R.
(*Le Figaro*, 11 mai 1940, p. 2)

Réunir, en pleine guerre, à Paris, au Grand Palais, plusieurs centaines d'exposants, cela semblait une gageure. Et pourtant, le long de l'avenue des Champs-Élysées, nous avons trouvé l'Empire.

Le stand du prestige, sous les plis des drapeaux.

Comment choisir un itinéraire à travers ces stands riches d'enseignements ? Mieux vaut s'en aller au hasard de la découverte.

Madagascar... Terre d'enchantement, richesse de la flore, végétation tumultueuse paysages de contes de fées, cités pittoresques aux vestiges du passé.

La Société de Madagascar nous montre habilement, avec « art et technique ». si l'on peut dire, tous les trésors de l'île — dont la production agricole va du café aux légumes secs, des plantes à parfum au cacao, en passant par le sucre et le rhum. Et l'on reste ébloui devant les pierres étincelantes que l'on extrait de son sol, son graphite, son mica... son or. La transformation des produits locaux a donné lieu, sur place, à la création d'industries prospères : rizeries, féculeries, distilleries, tanneries, fabriques de chaussures, de maroquinerie, filatures et tissages. conserves de viande. Le cheptel est considérable et une partie en est exportée sous forme de viandes congelées.

Au Salon de la France d'Outre-Mer
(*Le Figaro*, 16 mai 1940)

C'est par erreur que la raison sociale de la Société Compagnie générale de Madagascar a été citée dans notre reportage sur le Salon de la France d'Outre-Mer, sous la dénomination de Société de Madagascar. Nous avons plaisir à faire cette rectification, attendu que cette société a fait un effort remarquable.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1950)

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré 12 janvier que la société n'avait pas besoin de capitaux nouveaux ; il a déclaré également que parmi les cultures

nouvelles, le développement de la production du riz était en bonne voie puisque la culture va passer de 200 hectares, surface actuelle, à 1.200 hectares d'ici deux ou trois ans, grâce à une mécanisation appropriée, que viendra compléter l'installation d'une rizerie qui permettra d'usiner une production accrue de paddy et qui est sur le point d'être terminée, les machines de cette usine étant à pied d'œuvre.

La production du tabac s'est élevée à 3.500 kg pour une surface cultivée de 5,5 hectares environ.

Dans son rapport, le conseil souligne que la société a poursuivi activement son programme de mécanisation ; la dragline permettra de récupérer plus de 1.000 hectares de terres marécageuses en vue de la culture du riz.

La production du manioc a atteint 5.000 tonnes. Poursuivant son programme de polyculture, la société pousse également à la production de l'arachide et à celle du tabac.

Du point de vue commercial, l'on constate à la colonie le retour à une certaine abondance, ce qui se traduit automatiquement par une diminution des marges bénéficiaires et par la nécessité d'augmenter la variété des stocks pour maintenir et augmenter le chiffre d'affaires. Cette situation peut avoir son bon côté, en ce sens que seules les maisons bien organisées et possédant une vaste expérience des affaires à la colonie pourront traverser victorieusement ce que d'aucuns appellent, peut-être à tort, une crise commerciale.

Du point de vue minier, tout en ayant obtenu des résultats satisfaisants, le [conseil] reconnaît qu'il n'a pu faire grand-chose de nouveau depuis le dernier exercice en raison des efforts financiers qui ont été réservés aux branches agricoles et commerciales. Toutefois, des contacts ont été pris avec le Bureau minier en vue de savoir dans quelles conditions le F.I.D.E.S. pourrait accorder son concours financier pour la mise en valeur des concessions de la société.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1949, faisant ressortir un bénéfice net de 15 millions 269.872 francs et voté un dividende de 160 francs bruts par actions, qui sera payable à partir du 15 avril.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 janvier 1950)

Dès le 6 janvier, 45.000 actions de 1.000 fr. seront inscrites à la cote.

NOUVELLES FINANCIÈRES
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 décembre 1950)

CIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR. — Le bénéfice de l'exercice qui a pris fin le 30 juin 1950 permettrait de maintenir le dividende à 160 fr. par action.

Bernard AMSTER,
directeur commercial (1936-1938),
administrateur délégué (1938-1946)
président-directeur général (1946)

AEC 1951/647 — C^{ie} générale de Madagascar, 7, rue de Clichy, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée en 1924, au capital de 56.250.000 fr. divisé en 45.000 actions de 1.250 fr.

Dividendes : 1947-48, 12 fr. p. act. de 100 fr. ; 1948-49, 160 fr. p. act. de 1.000 fr.

Objet. — Toutes opérations commerciales, agricoles et minières à Madagascar (Voir annonce page 427).

Exp. — Prod. miniers : graphite, corindon, cristal de roche, béryl pierreux, pierres semi-précieuses (aigues-marines, béryls, tourmalines, grenats, etc.). — Prod. agricoles : manioc, tapioca, fécule, raphia, cuir, cire d'abeilles, clous de girofle, huiles essentielles (géranium, ylang-ylang, vetyver, lemongrass), etc. — Prod. divers : rabanes, chapeaux de paille, burgaus, etc.

Imp. — Tissus, matériaux de construction, alimentation, quincaillerie, etc.

Comptoirs. — Tamatave, Tananarive. — Sous-Agences. — Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Majunga, Tuléar, Fort-Dauphin, Antsirabé, Mananjary, Fianarantsoa.

Exploit. agricole. — Domaine de Vohidiala (4.850 ha) : domaine de Vohiména (6.500 ha). Exploit. industrielles. — Scierie mécanique à Tamatave.

Conseil. — MM. Bernard Amster, présid.-dir. gén. ; baron Paul Passerat de la Chapelle, vice-présid. ; Jean Bergey, Antoine Pouget, Charles-Léon Vielle-Koechlin, admin. — Paul Dannet, dir. commercial.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

(L'Information financière, économique et politique, 28 février 1951)

L'assemblée générale du 26 février a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1950, faisant ressortir un bénéfice de 7.827.900 fr. et a voté un dividende brut de 160 fr., qui sera payable à partir du 30 avril.

L'assemblée a réélu MM. B Amster et J. Bergey, administrateurs sortants.

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré que les six premiers mots de l'exercice en cours faisaient ressortir un accroissement du chiffre d'affaires de 40 % sur la période correspondante de l'exercice précédent.

Compagnie générale de Madagascar

(L'Information financière, économique et politique, 2 février 1952)

Dans l'allocution qu'il a prononcée au cours de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 1952, M. le président, évoquant la déception que pouvait causer la proportion entre l'évolution des bénéfiques et la progression du capital social, en a exposé les motifs, en même temps que les raisons de faire confiance à l'avenir. Le manioc constitue la base de la production agricole de la compagnie. Or le tapioca, qui valait, voici trois ans, 140 fr. le kilo, est tombé à 45 fr. Cela a représenté un manque à gagner annuel de 10.000 000. Mais aujourd'hui, le tapioca vaut 120 fr. Le riz pose, en raison de l'insuffisance dont témoigné la main-d'œuvre indigène, un problème que la mise en jeu d'un matériel supplémentaire permettra de résoudre en évitant une perte de 7.000 000. La baisse des cuirs bruts a représenté également une perte de trois millions et demi.

Cette année, la tendance sur les dérivés du manioc s'est renversée. Les réalisations de la campagne, aujourd'hui terminée, traduisent une amélioration de dix millions. La rizerie usinera, en 1951 1952, de 700 à 800 tonnes de paddy. La culture du tabac parvient au stade rentable. Les essais faits en ce qui concerne les arachides se sont révélés comme satisfaisants. La culture du tabac devient rentable. La compagnie poursuit son programme d'extension. qui comporte la récupération de 1.500 hectares

de marais destinés à être transformés en rizières, sera considérablement le domaine, résumé, les affaires commerciales marquent, par rapport à l'an dernier, une progression de 20 % et les comptes d'exploitation se révèlent largement bénéficiaires.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1950-1951, soldés par un bénéfice net de 5.398.033 francs et voté le dividende brut annoncé de 120 fr. par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 mars.

L'assemblée extraordinaire a voté l'augmentation du capital de 56.250.000 à 112.500.000 francs par l'émission à 2 570 francs de 22.500 actions de 2.500 francs (une pour deux anciennes de 1 250 francs).

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique, 26 février 1952*)

Augmentation du capital de 56 millions 250.000 à 112.500.000 fr. par l'émission contre espèces de 22.500 actions nouvelles de 2.500 fr.

Prix d'émission : 2.750 fr., à libérer d'un quart plus la totalité de la prime d'émission, soit 875 francs, à verser à la souscription.

Droit. Une action nouvelle de 2.500 francs pour deux actions anciennes de 1.250 fr. (avec faculté de souscription à titre réductible). Exercice contre remise du coupon n° 10 ou virements Sicovam.

Souscription ouverte du 26 février 1952 au 18 mars 1952 inclus.
(« B.A.L.O. » du 18 février 1952.)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique, 29 février 1952*)

Cette compagnie, qui porte actuellement son capital de 56.250.000 francs à 112.500 000 francs, exploite deux domaines agricoles situés dans la région du lac Alaotra, une des plus riches de Madagascar. Ses principales cultures sont le manioc, le tabac et le riz ; les essais tentés sur l'arachide ont donné des résultats satisfaisants. Elle a entrepris, depuis deux ans, un programme d'extension qui comporte la récupération de 1.500 hectares de marais et leur transformation en rizières. L'achèvement des travaux de drainage est prévu pour la fin de l'année 1953. Ceux-ci ont été accompagnés jusqu'ici par le défrichement de 650 hectares de rizières dont 300 hectares ont été, dès cette année, mis en culture directe et 350 hectares donnés en étamage.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1952
(*L'Information financière, économique et politique, 3 juillet 1952*)

L'assemblée générale, après vérification, a reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de souscription et de versement concernant les 22.500 actions nouvelles et constate en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 56.250.000 francs à 112.500.000 fr. décidée par l'assemblée janvier 1952 et par le conseil d'administration, dans sa séance du 1^{er} février 1952.

Le capital se trouve ainsi fixé à fr. 112.500,000. divisé en 45.000 actions 2.500 fr. chacune, sous réserve de l'existence temporaire des actions de 1.250 fr. non encore

regroupées, par suite des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 1950.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1952)

Les bénéfices de l'exercice clos le 30 juin 1952 sont en sensible progression sur ceux de l'exercice précédent qui s'étaient élevés à 5.398.033 et il est vraisemblable que le conseil proposera le maintien du dividende à 120 fr. brut par action de 1.250 fr., bien que le capital à rémunérer soit de 112.500.000 fr. au lieu de 56.250.000 fr. l'an dernier.

En effet, les 22.500 actions de 2.500 fr., émises en février-mars 1952, portent —, rappelons-le — jouissance du 1^{er} juillet 1951. Les opérations de regroupement des actions anciennes de 1.250 fr. en titres de 2.500 fr. sont en cours.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 janvier 1953)

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1952 qui seront présentés à la prochaine assemblée générale ordinaire feront apparaître en bénéfice brut de 80 millions 96.064 fr. contre 56.857.875 fr.

Après déduction des charges et amortissements, le bénéfice net s'établit à 14.595.595 fr.

Il sera proposé à l'assemblée générale de voter la distribution d'un dividende de 328 fr. brut pour les 22.500 actions entièrement libérées, et de 207,50 brut pour les 22.500 actions représentant l'augmentation de capital actuellement en cours de réalisation et qui étaient libérées d'un quart au 30 juin 1952.

Compagnie générale de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1953)

En réponse à un actionnaire, le président, M. Amster, a déclaré que les travaux de récupération des rizières se poursuivent dans des conditions satisfaisantes. La rizerie a usiné un millier de t. de paddy, dont 250 t. provenant du domaine de la Compagnie.

Le chiffre d'affaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours, a déclaré le président, était égal au chiffre d'affaires de l'exercice écoulé, malgré la crise commerciale qui sévit à Madagascar, l'activité de la Cie n'en subissant que de faibles atteintes du fait des exclusivités des marques de premier ordre qu'elle représente dans la colonie, tels les batteries Tudor, les ciments Eternit, etc.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes publiés dans *L'Information*, faisant ressortir un bénéfice net de 14.595.000 francs (c. 5.398.000 francs précédemment) et a voté la distribution d'un dividende de francs 270 net pour les actions de 2.500 francs et 175 francs net pour les actions nouvelles, dividendes qui seront payables aux guichets de la B.N.C.I. à partir du 15 mars prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. J. Bapendier et E. Sandoz comme administrateurs et a renouvelé les mandats de MM. P. Passerat de la Chapelle et A. Pouget.

Le rapport du conseil souligne que l'augmentation du chiffre d'affaires a marqué une progression de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Les résultats du département minier, surtout le cristal de roche, ont été positifs, grâce aux dispositions prises dans l'exploitation de la mine, ainsi que du point de vue commercial : ce compartiment ne peut que se développer dans le proche avenir. Pendant l'exercice sous revue, c'est sur la branche agricole que se sont portés les efforts de la Compagnie (malgré les difficultés de main-d'œuvre rencontrées).

La nouvelle législation du travail incite la Compagnie à poursuivre l'exécution d'un programme d'équipement mécanique permettant de pallier une carence de plus en plus grande de la main-d'œuvre indigène. C'est dans cet esprit qu'un prêt à long terme de 15 millions de francs C.F.A. a été sollicité, ce qui permet notamment de poursuivre la récupération de 1.500 hectares de terres en vue de leur mise en valeur progressive pour l'exploitation du riz.

Le rapport souligne que l'appel du troisième quart restant sur l'augmentation du capital de l'année dernière est fixé au 31 mars prochain.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 novembre 1953)

Après déduction des amortissements et des charges, le bénéfice net de l'exercice clos au 30 juin 1953, s'établit à 13.745.528 francs. Le conseil proposera aux actionnaires de maintenir le dividende à 320 francs brut pour l'action ancienne entièrement libérée.

Au cours d'un récent conseil le président, rentrant d'un voyage d'inspection à Madagascar, a confirmé que la marche des affaires de la société restait satisfaisante malgré la baisse enregistrée sur les cours de certains produits agricoles et une concurrence vive sur le plan commercial.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 février 1954)

L'assemblée ordinaire du 25 février a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1953 et voté le dividende net de 267 francs par action ancienne de 2.500 francs, de 234 francs par action nouvelle entièrement libérée au 30 juin 1953 et de 200 francs par action nouvelle libérée des trois quarts au 30 juin 1953.

Dans son allocution, M. Bernard Amster, président-directeur général, complétant les déclarations qu'il avait faites au conseil (voir *L'Information* du 13 novembre 1953) a déclaré notamment :

« Au cours des années passées, nous vous avons fait part de la mise en œuvre d'un vaste programme de récupérations de rizières sur nos domaines du lac Alaotra.

Sur une superficie totale de 1.500 ha. à récupérer, nous pouvons considérer que 900 ha. le sont maintenant et pourront être mis progressivement en culture.

En ce qui concerne la rizerie, les tonnages usinés ont été les suivants :

Campagne 1951-1952, 844 tonnes ; campagne 1952-1953, 1.118 tonnes ; campagne 1953-1954, 1.500 tonnes (prévisions).

L'amélioration des rizeries doit être trouvée d'abord, sans changer le tonnage global usiné, en substituant progressivement les tonnages produits en culture directe ou métayage à ceux achetés à l'extérieur.

Ensuite seulement, et avec un accroissement de notre production, nous étudierons une extension de la capacité de notre usine.

À l'heure actuelle, près de 400 ha. de terre ont été reboisés en eucalyptus, représentant *grosso modo* 600.000 arbres ; nous comptons, dès cette année, commencer à éclaircir les reboisements les plus anciens et trouver ainsi un appoint non négligeable aux recettes de nos exploitations agricoles.

Sur le plan commercial, et malgré les difficultés d'ordre général, nous maintenons notre chiffre d'affaires.

Sur le plan minier, et grâce à l'équipement mécanique de nos gisements de cristal de roche, nous avons nettement accru la production, de sorte que nous espérons pour cette année des résultats supérieurs à ceux de l'année dernière.

Au point de vue agricole, il est encore trop tôt pour établir des pronostics, car tout dépend des conditions dans lesquelles nous réaliserons le tapioca provenant de la transformation de nos maniocs.

Quoi qu'il en soit — et pour autant qu'il soit possible dès à présent de faire des prévisions —, il apparaît, si les incidences de l'application du Code du Travail ne sont pas trop graves, que nous devrions arriver à des résultats au moins équivalents à ceux de l'année dernière. »

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 et 21 septembre 1954)

Les résultats de l'exercice clos au 30 juin 1954 ne sont pas encore connus, mais, d'ores et déjà, il apparaît que cette société, malgré la crise existant dans certains secteurs, a enregistré pour l'ensemble de ses activités (agriculture, commerce, mines) une amélioration de son chiffre d'affaires de l'ordre de 20 %.

Il est difficile, en raison des incidences de l'application du Code du travail dans les T.O.M., de savoir dès à présent si la courbe des bénéfices suivra la même progression.

Quoi qu'il en soit, le conseil pense que, contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres sociétés malgaches très spécialisées (sisal, graphite ou mica), il apparaîtra un bénéfice d'exploitation satisfaisant, compte tenu de la conjoncture générale.

Bernard AMSTER, administrateur [Le QUARTZ](#) (FÉVRIER 1955)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mars 1955)

L'assemblée ordinaire du 7 mars a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1954 et voté le dividende net prévu de 165 fr. payable à partir du 26 avril 1955.

À l'assemblée, M. Bernard Amster, président-directeur général, a indiqué que si l'on examinait la courbe des bénéfices bruts des cinq exercices écoulés, on pouvait constater que la progression avait été très marquée puisque de 47.815.603 fr., les profits bruts sont passés à 88.775.050 fr. en 1953-1954.

Les tâches auxquelles la société a eu à faire face ont été lourdes et multiples. Le président a attiré l'attention sur le problème des domaines agricoles où la compagnie a dû, devant les difficultés de main-d'œuvre de plus en plus nombreuses, passer progressivement de la charrue à bœufs au dernier cri de la technique agricole motorisée. Un gros effort ainsi a été fait pour mettre en valeur les gisements de cristal

de roche de la compagnie, pousser intensivement la prospection et réunir dans ce domaine un actif du plus haut intérêt.

Une rizerie a été édiflée pour permettre à la compagnie d'usiner elle-même les produits de ses récoltes, et l'effort de reboisement s'est intensifié.

L'emprunt de 20 millions contracté en 1950, a poursuivi le président, a déjà été remboursé à concurrence de 16 millions et devra être soldé le 30 juin prochain. Quant au deuxième emprunt de 30 millions, il devrait cette année commencer à être amorti.

Malgré une conjoncture économique défavorable, M. Amster a conclu en formulant l'espoir de voir bientôt la courbe des bénéfices dépasser nettement celles des charges en raison de l'amélioration de production et des mesures prises jusqu'ici.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1955)

Il est trop tôt pour connaître les résultats de l'exercice clôturé le 30 juin 1955, mais, d'ores et déjà, certaines indications permettent d'espérer que ceux-ci seront satisfaisants.

En effet, malgré une situation économique générale peu favorable, la société a augmenté le chiffre d'affaires de sa branche commerciale. Les récoltes en cours de manioc et de riz se présentent bien et les grands travaux de récupération de terres qui se poursuivent depuis plusieurs années commencent à porter leurs fruits. L'activité minière a été bonne et les rendements des mines de quart piézoélectrique ont nettement augmenté. La société a obtenu de nouvelles concessions minières à l'exploitation desquelles elle s'est déjà attaquée.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 décembre 1955)

Malgré la crise qui a sévi à Madagascar au cours du dernier exercice, les comptes clos au 30 juin 1955 qui seront présentés à la prochaine assemblée générale feront apparaître un bénéfice brut sensiblement équivalent à celui de l'année dernière (88.585.242 fr. contre 88.775.050 fr.).

Il est à noter cependant que le bénéfice net s'établit à 7.832.106 fr. contre 10.024.749 fr. en raison de la nécessité dans laquelle s'est trouvée la société de provisionner pour « créances douteuses » par suite des défaillances provoquées par la dépression enregistrée.

Fort heureusement, il apparaît que la situation se trouve maintenant passablement assainie.

Le conseil proposera à l'assemblée de voter la distribution d'un dividende brut de 6 % aux 45.000 actions de 2.500 francs formant le capital social de 112 millions 500.000 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
[Desfossés 1956/1769]

Amster (Bernard)[ép. Andrée Door], 1768 (pdg Cie. gén. Madagascar).
Bergey (Jean), 1768 (Cie. gén. Madagascar), 2080 (pdg Dautreville et Lebas)[Droguerie vétérinaire. Aliments pour animaux].

Goldstein (Henri)[chimiste chez Sandoz], 1768 (Cie. gén. Madagascar).
 Longuet (Paul), 1768 (Cie. gén. Madagascar).
 Pouget (Antoine), 1768 (Cie. gén. Madagascar).
 Sandoz [Bâle], 1768 (Cie. gén. Madagascar).
 Door (Dr Michel)[ép. Dlle Fix], 1768 (Cie. gén. Madagascar).

Mangin (G.), 1768 (comm. cptes Cie. gén. Madagascar).
 Richard (F.), 1768 (comm. cptes Cie. gén. Madagascar).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 7, rue de Clichy. Tél. : PIG. 81-21 (lignes groupées).

CONSTITUTION : Société anonyme constituée le 25 août 1924, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Toutes opérations commerciales agricoles, industrielles, forestières ou minières à Madagascar ; toutes opérations d'importation et d'exportation de tous produits, marchandises, denrées et minerais ; le commerce et l'élevage du bétail à Madagascar, la recherche à Madagascar de tous minerais, etc.

CAPITAL SOCIAL : 112.500.000 fr., divisé en 45.000 actions de 2.500 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt non cumulatif aux actions ; prélèvements pour report à nouveau ou fonds de réserve. Sur le surplus, 10 % au conseil, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement de capital, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : B.N.C.I.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés », actions 107. — Notice SEF CO 231.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 9 (30 avril 1951), 140 fr. ; 10 : droit de souscription ; 11 (17 mars 1952), 100 fr. ; 1 (15 mars 1953), 270 fr. ; 2 (15 avril 1954), 267 fr. ; 3 (26 avril 1955), 165 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Didiv. + tantièmes	Divid. brut par act.
30/9	(En 1.000 francs)					(En fr.)
1946-47	737	1.981	8.997	6.450	1.983	10 00
1947-48	1.637	2.945	14.012	9.700	3.383	12 00
1948-49	4.192	3.754	15.270	7.763	8.380	160 00
1949-50	6.177	880	7.828	391	7.606	160 00
1950-51	7.175	151	5.398	270	5.575	120 00
1951-52	10.401	882	14.595	730	12.834	320 00
1952-53	9.181	729	13.745	687	13.716	320 00
1953-54	12.984	580	10.025	501	9.250	200 00
1954-55	11.597	—	7.832	—	—	150 00

BILANS AU 30 JUIN (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	56.250	56.250	112.500	112.500	112.500
Réserves et provisions	14.761	14.466	21.868	18.108	17.825
Dette flottante	74.729	139.197	176.032	176.429	174.539
Dividendes et tantièmes	7.606	5.575	12.834	13.716	9.250

Compte d'ordre	1.828	6.342	351	592	1.502
	<u>155.165</u>	<u>221.830</u>	<u>323.585</u>	<u>321.345</u>	<u>315.614</u>
ACTIF					
Immobilisations (net)	28.796	46.298	44.252	73.570	82.073
Réalisable :					
Cultures en terres	15.201	22.280	29.440	34.525	37.873
Stocks et débiteurs	104.107	141.279	224.546	200.630	186.070
Disponible	5.233	5.632	24.996	12.028	8.098
Comptes d'ordre	1.828	6.341	351	592	1.502
	<u>155.165</u>	<u>221.830</u>	<u>323.585</u>	<u>321.345</u>	<u>315.614</u>

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique, 23 octobre 1956*)

Les résultats de l'exercice clos le 30 juin 1956 se traduisent par un bénéfice net de 15.314.228 fr. contre 7.832.106 fr.

Le conseil proposera vraisemblablement une augmentation du dividende qui s'établissait l'an passé à 125 fr. net par action au nominal de 2.500 fr.

Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique
(*L'Information financière, économique et politique, 23 octobre 1956*)

L'assemblée ordinaire du 19 octobre 1956 a adopté les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1956 qui, après affectation d'une somme de 26.636.710 francs aux amortissements, ne font ressortir ni bénéfices ni parts. Le report à nouveau de l'exercice précédent (9.707.323 fr.) a été simplement reporté.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a décidé le renouvellement anticipé de la Société pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 18 octobre 2055.

AVIS DES COURTIERS
(*L'Information financière, économique et politique, 25 mai 1957*)

Cie Générale de Madagascar. — Le 3 juin, regroupement des actions de 2.500 fr. en actions de 5.000 fr., coupon n° 1 att.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de Madagascar, 3 août 1957*)

M. Amster Bernard, président directeur général de la Compagnie Générale de Madagascar, Saint-Cloud (Seine-et-Oise) ; 32 ans, 6 mois de services et de pratique professionnelle, dont 1 an de majoration pour mobilisation.

COMPAGNIE GENERALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1957)

Malgré une forte augmentation des charges d'exploitation, le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 1957 s'établit à 14.393.438 fr., après déduction de 15.039.350 fr. d'amortissements.

Rappelons que l'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice net de 15.314.228 fr., après déduction de 12.241.909 fr. d'amortissements.

Le conseil proposera vraisemblablement de voter le maintien du dividende, soit 360 francs brut par action d'une valeur nominale de 5.000 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 janvier 1958)

Il sera proposé à l'assemblée du 27 mars de répartir un dividende de 360 fr. brut, soit 290 fr. net par action de 5.000 francs.

Compagnie générale de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 décembre 1958)

Le bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1958 ressort à 14.795371 francs. Il sera proposé de fixer le dividende brut à 300 francs par action au nominal de 5.000 francs (contre 360 fr.).

Compagnie générale de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 avril 1959)

La Compagnie communique :

Les renseignements qui parviennent des différentes régions où la société exerce son activité à Madagascar permettent de faire le point de la situation, à la suite des cyclones qui ont sévi au cours des dernières semaines.

L'agence de Tamatave n'a pratiquement subi aucun dégât.

À Tananarive, les bureaux, entrepôts et marchandises d'importation ont également été épargnés mais, par contre les installations de traitement de cuirs et les stocks mêmes ont subi des dommages assez sensibles.

Sur les domaines agricoles situés dans la région du lac Alaotra, les dégâts subis par les plantations de manioc et les rizières ont été heureusement limités et il ne semble pas, en première estimation, que les pertes subies dépassent 10 % de la récolte qui doit commencer début mai.

La Direction générale rend hommage au dévouement de ses collaborateurs en service à Madagascar qui ont déployé tous leurs efforts pour limiter les dégâts et

prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la Société de poursuivre son activité malgré certaines difficultés inhérentes aux destructions subies par les réseaux ferrés et routiers.

Compagnie générale de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1959)

Après imputation de 14.080.260 francs d'amortissements et passation de 10 millions 587.556 fr. au titre des dégâts cyclone, le bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1959 s'établit à 20.278.341 fr. (c. 14.795.371 fr.).

Le conseil se réunira ultérieurement pour décider le montant du dividende à proposer au vote de l'assemblée générale.

Documentation africaine, 1963 :

GÉNÉRALE DE MADAGASCAR (CGM)

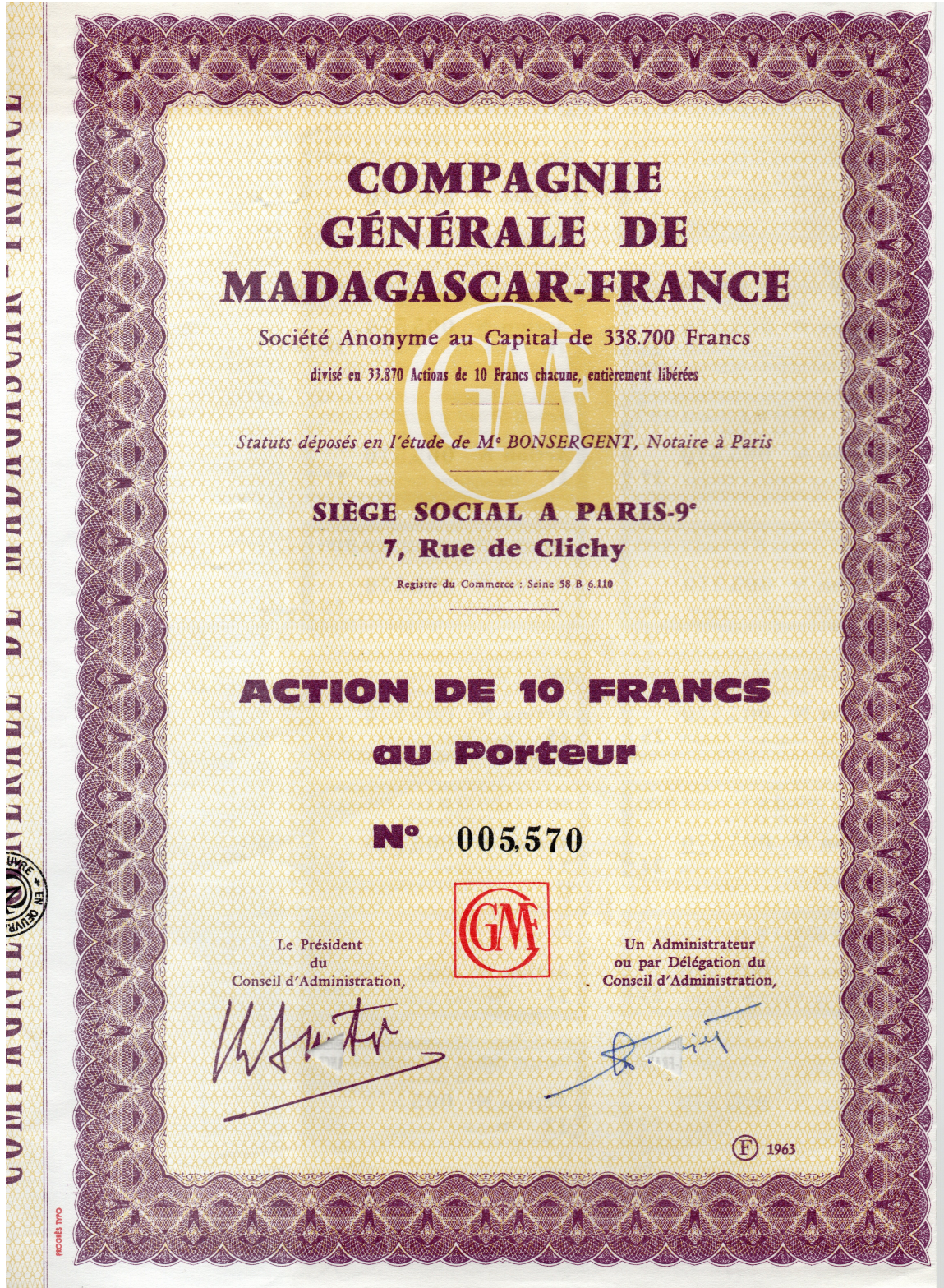
SA. — 1924 — 1.687.500 F.

Siège social : Paris, 7, rue de Clichy - PIG 81-21 - Commerce général - Représentation.

Conseil : Bernard AMSTER PDG, Jean BERGEY ; Michel DOOR ; Henri GOLDSTEIN ; Paul LONGUET.

Direction : Paul DANNET, DG adj.

Comptoirs : Tananarive BP 432 - Tamatave BP 119 - [...]idiale MLA (Ambatondrazaka).



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
Société anonyme au capital de 338.700 fr.
divisé en 33.870 actions de 10 fr. chacune, entièrement libérées

Statuts déposés en l'étude de M^e Bonsergent, notaire à Paris

Siège social à Paris 9^e, 7, rue de Clichy
Registre du commerce Paris 58 B 8594

ACTION DE 10 FRANCS
au porteur

Le président du conseil d'administration : Bernard Amster
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Paul Dannet (?)
1963
PROGRÈS TYPO

WWE 1967 :

AMSTER Bernard. Administrateur de sociétés. Né à Paris, le 21.11.1908. M. : le 14.9.1933, avec **Andrée Door**. Enf. : Claudette, Micheline et Jacques. Ét. : Éc. comm. et Éc. dentaire Paris. Gr. : chir.-dentiste. Carr. : [1935-1938 dir. comm.](#) [1938-1946 adm dél.](#) « [Cie gén. de Madagascar](#) », depuis 1946 prés. dir. gén. ; adm. « Le Quartz », gérant Cie gén. de négoce et de commission et Soc exploitation de la pierre industr., expert en douanes pour les pierres précieuses et le quartz brut. P.i. : mise en valeur d'importants domaines agric. à Madagascar et mise en exploitation de gisements de quartz brut. Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon. Membre : Marly-Country Club. Récr. : golf. A. priv. : 3, av. de Nancy, 92 Saint-Cloud ; prof. : 7, rue de Clichy, 75 Paris 9, France.

DOOR Michel [/x0]. Médecin, administrateur de sociétés. Né à Septmoncel (Jura), le 7.10.1911. F. : de André, médecin, et de Lucie Quéro. M. : le 21.11.1939, à Paris, avec Suzanne Fix. Enf. : Jean-Pierre et Catherine. Études : Univ. Paris. Gr. univ. : Dr en méd., dipl. d'hygiène scol. et univ. Carr. : méd. anc. externe Hôpitaux de Paris, anc. interne hôpital Rothschild Paris, actuel. méd. consult. Sully/Loire, [adm. Cie gén. de Madagascar et Cie gén. de Madagascar-France](#). Décor. : cr. de guerre G.M.II Combattant G.M.II. Membre : prés.-fond. Lions' Club Sully-Gien. Recr. : minéral., bridge. Adr. Priv. et prof. : 2, rue du Maréchal-Foch, 45 Sully/Loire, France.

GOLDSTEIN Henri. Professeur hre d'université. Né à Paris le 14.9.1897. F. de Raphaël, nég., et de Marie Sachs. M. le 26.5.1942, à Lausanne, avec Giorgina Brociner. Ét. : Univ, Lausanne. Gr. univ.: ing. chimiste, Dr ès sc. Carr. : assist. Univ. Lausanne, am. TH Zurich, assist. du prof. Effront Brux., chimiste Fabrique Sandoz Bâle, prof. de chimie organ. Univ. Lausanne, prof. hre Univ. Lausanne. P.i. : trav. sc. publ. dans la revue « Helvetica Chimica Acta ». Membre : Soc. suisse de Chimie, prés. 1946-1948. A. : Bonne-Espérance, 30, Lausanne, Suisse.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

Société Anonyme au Capital de 2.531.250 Francs
Divisé en 50.625 Actions de 50 Francs chacune

Statuts déposés en l'Étude de M^e BONSERGENT, Notaire à Paris

**SIÈGE SOCIAL A PARIS-9^e
7, Rue de Clichy**

Registre du Commerce Paris 55 B 8594
I. N. S. E. E. 002.75.109.0.009

**ACTION DE CINQUANTE FRANCS
au Porteur**

N° 035.305



Un Administrateur,

Un Administrateur,

[Signature]

Paul Louquet

Ⓕ 1971

COMPAGNIE
Action
46

COMPAGNIE
Action
45

COMPAGNIE
Action
44

COMPAGNIE
Action
43

COMPAGNIE
Action
42

COMPAGNIE
Action
41

COMPAGNIE
Action
40

COMPAGNIE
Action
39

COMPAGNIE
Action
38

COMPAGNIE
Action
37

scriponet

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR
Société anonyme au capital de 2.531.250 fr.
divisé en 50.625 actions de 50 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Bonsergent, notaire à Paris

Siège social à Paris 9^e, 7, rue de Clichy
Registre du commerce Paris 55 B 8594
INSEE 002.75.109.0.009

ACTION DE CINQUANTE FRANCS

au porteur
Un administrateur (à gauche) : Bernard Amster
Un administrateur (à droite) : Paul Longuet
1971

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

- COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MADAGASCAR,
7 RUE DE CLICHY, 75009 PARIS

PARTICIPATIONS		
S.M.C.M. (MALGACHE COMMERC. MINIÈRE)	MADAGASCAR	99,00
SORIFEMA (RIZ, FÉCULIÈRE MALAGASY)	MADAGASCAR	99,00
